



le - 3 JUIN 2015

7^E CHAMBRE

REÇU LE 12 JUIN 2015

La présidente

à

**Monsieur le président du conseil
d'administration de CYCLAMED**

**Monsieur le secrétaire général
du ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie**

**Madame la directrice générale de la
prévention des risques**

Monsieur le directeur général de la santé

Monsieur le président de l'ADEME

Monsieur le censeur d'État

Dossier suivi par : Maryse Le Gall
T 01 42 98 98 21
greffe7@ccomptes.fr

LP S2015-0422-1 à 6

Objet : CYCLAMED – lettre de président mettant
fin au contrôle
PJ : Observations définitives

Au terme du contrôle effectué par la 7^e chambre sur la gestion et les comptes de CYCLAMED portant sur les exercices 2005 à 2014, je vous prie de trouver ci-joint les observations définitives de la Cour. Ce document a été adressé en intégralité aux destinataires indiqués ci-dessus.

Après examen de l'ensemble des réponses qui ont été adressées, il est mis fin à ce contrôle, en application de l'article L. 143-1 du code des juridictions financières.

Certaines constatations faites à l'occasion de ce contrôle pourront contribuer à l'élaboration d'un rapport de synthèse.

Je vous rappelle que ces observations donnent lieu à communication au Parlement dans les conditions fixées par l'article L. 143-5 du même code.


Évelyne Ratte

Cour des comptes



Septième chambre

Deuxième section

LP S2015-0422
Lettre du président
(art. R. 143-1 du code
des juridictions
financières)

ANNEXE
OBSERVATIONS DEFINITIVES

CYCLAMED

Exercices 2005 à 2014



SOMMAIRE

SYNTHESE.....	5
INTRODUCTION : L'ORIGINE ET LES PRINCIPES FONDATEURS DE CYCLAMED	7
PARTIE I : LA GOUVERNANCE	9
PARTIE II : LES MEDICAMENTS NON UTILISES DES MENAGES ET LES CONTRIBUTIONS A CYCLAMED	11
I. LE GISEMENT DES MEDICAMENTS NON UTILISES DES MENAGES	11
A. UN GISEMENT EN FORTE DIMINUTION.....	11
B. UNE REGRESSION DE LA PART DES MNU DANS LES DECHETS COLLECTES PAR LE DISPOSITIF	12
C. UN GISEMENT DES EMBALLAGES EN AUGMENTATION, PRINCIPALEMENT DUE A LA HAUSSE DE LA PART DU PLASTIQUE	15
II. LE BAREME CONTRIBUTIF ET LA MOBILISATION DES CONTRIBUTIONS	15
III. LA MESURE DE LA PERFORMANCE DU DISPOSITIF	17
A. LES OUTILS MIS EN PLACE VONT AU-DELA DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES MAIS NE SONT PAS TOUJOURS PERTINENTS	17
B. LES PERFORMANCES REGIONALES SONT CONTRASTEES EN FONCTION DU DEGRE D'URBANISATION	18
PARTIE III : LES COMPTES ET L'ANALYSE FINANCIERE DE CYCLAMED.....	20
I. DES PRODUITS ET DES CHARGES DOMINES PAR LES OPERATIONS LIEES AUX MEDICAMENTS NON UTILISES	20
II. DES ACTIFS CARACTERISES PAR LA PREDOMINANCE DES COMPTES DE DISPONIBILITES ET DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)	20
III. UN FINANCEMENT PRINCIPALEMENT ASSURE PAR LES DETTES FOURNISSEURS	20
IV. LA SITUATION FINANCIERE : UN EQUILIBRE FRAGILE.....	21
V. LES INSTRUMENTS DE CONTROLE : DES PROCEDURES QUI DOIVENT ETRE FORMALISEES EN MATIERE DE GESTION DE LA TRESORERIE	21
PARTIE IV : LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET LES DEPENSES DE COMMUNICATION	22
I. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON ENCADREES PAR L'AGREMENT MAIS PLUTOT BIEN MAITRISEES.....	22
II. LES DEPENSES DE COMMUNICATION : UN COUT CERTAIN MAIS UNE EFFICACITE MESURABLE.....	23
A. DES DEPENSES QUI PESENT FORTEMENT SUR LE BUDGET DE CYCLAMED	23
B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE CYCLAMED : UN BILAN POSITIF.....	23
PARTIE V : DE LA COLLECTE A LA VALORISATION.....	26
I. LA COLLECTE.....	26
A. LES PHARMACIENS D'OFFICINE.....	26
B. LES GROSSISTES REPARTITEURS	26

II.	LE TRANSPORT	28
A.	L'ORGANISATION	28
B.	LES COUTS.....	28
III.	LA VALORISATION	29
A.	L'OBLIGATION D'INCINERER LES MNU.....	29
B.	L'ORGANISATION ET LES COUTS DE LA VALORISATION.....	30
PARTIE VI : PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....		33
I.	LA QUESTION DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI).....	33
II.	LES AUTRES PISTES D'EVOLUTION	34
RECOMMANDATIONS.....		35

SYNTHESE

Un éco-organisme bien administré qui a su surmonter les difficultés

Créée en 1993, l'association à but non lucratif Cyclamed a pour mission de collecter et d'éliminer les médicaments non utilisés des ménages (MNU) et leurs emballages associés. Elle a su surmonter les difficultés mises en évidence par l'inspection générale des affaires sociales dans un rapport de janvier 2005 notamment en mettant fin à la redistribution humanitaire, en transférant la collecte des emballages vides à Adelphe et en adaptant sa gouvernance, qui a fait l'objet d'une grande stabilité au cours de la période sous revue.

Un gisement en diminution

Depuis la première étude menée en 2010, le gisement des MNU est en diminution constante. Afin de permettre aux administrations en charge du pilotage des filières « Responsabilité Elargie du Producteur » (REP) d'en avoir une vision exhaustive et indépendante, il serait souhaitable, à l'avenir, que les pouvoirs publics soient davantage impliqués dans la réalisation des enquêtes et études régulières sur le gisement des MNU.

Par ailleurs, face au constat de la régression de la part des déchets médicamenteux dans les déchets collectés par le dispositif, la Cour recommande de fusionner, à la faveur de leur prochain renouvellement, les processus d'approbation pour les emballages et d'agrément pour les MNU afin d'apporter des améliorations au dispositif. Une réflexion pourrait également être engagée sur la composition des emballages de médicaments.

Une mobilisation des contributions perfectible

Grâce aux contrôles effectués par Cyclamed, le nombre de contributeurs a augmenté et les cotisations dues ont été mieux encaissées, contribuant à l'accroissement global du barème amont. La Cour recommande toutefois à Cyclamed de chercher à obtenir le recouvrement des arriérés litigieux, au besoin par les voies judiciaires.

Des indicateurs de performance à rationaliser

Si Cyclamed a mis en place plusieurs outils pour mesurer la performance du dispositif, le réajustement des taux de progression de son activité par rapport aux évolutions du volume de boîtes de médicaments mises sur le marché au cours de la même période est sujet à caution en raison de la durée de stockage des MNU. Une analyse et une communication sur des taux annuels, à la rigueur semestriels, seraient plus pertinentes.

Une situation financière saine mais fragile

Malgré une politique certaine de maîtrise de ses frais de fonctionnement, Cyclamed peine à dégager un résultat d'exploitation positif lui permettant de constituer, via les provisions pour charges futures prévues par le cahier des charges de l'agrément, une source de financement sécurisée. Par ailleurs, l'association ne dispose pas de réelle marge de manœuvre pour diminuer ses charges, puisque les postes financièrement les plus importants (incinération, transport, achats de cartons) et par nature liés à son activité, ne sont pas maîtrisables car liés à l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières. Dans ce contexte, l'équilibre de Cyclamed ne peut être atteint que par l'augmentation des contributions.

